

Association pour la sauvegarde de l'Église Grandmontaine de Rauzet



EN PAYS D'HORTE ET TARDOIRE

Sommaire

- 1 Avant Propos p 2
- 2 Situation des prieurés p 3
Par A. et M. Larigauderie

Rauzet :

- 3 Le tracé directeur de l'église de Rauzet p 4
Par G. Bresson

Un domaine Grandmontain :

- 4 Un domaine Grandmontain : les Monneries p 7
- 5 Pièce justificative : Procès verbal p 8
- 6 Extrait du cadastre : les Monneries p 10
Par M. Larigauderie

Une autre celle Grandmontaine en Charente : Gandory :

- 7 Situation de Gandory p 11
- 8 Extrait du plan cadastral de Cherves de 1821 p 13
- 9 Essai de reconstitution de Gandory p 14
- 10 Pièce justificative : Eaux et Forêts, P.V. p 16
- 11 Bibliographie p 24
Par M. Larigauderie

Esquisse : M. Garcia

Conception : A. et M. Larigauderie

Avertissement : les caractères en italique ou soulignés dans les textes d'archives sont de l'auteur

Remerciements : le personnel du service informatique du LISA, du prêt interbibliothèque, des archives, en particulier Monsieur Danne pour les corrections et conseils.

Avant-propos

L'arrêté de classement concernant l'église de Rauzet a été signé le 13 décembre 1992.

La Commission a pris en considération le fait que l'église « présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public en raison de l'ancienneté et de la qualité de cet édifice médiéval de construction soignée, représentatif des bâtiments élevés par l'ordre de Grandmont ».

Pour l'année 1993 nous attendons l'enquête archéologique réalisée par le service régional des Monuments Historiques, préalable à la poursuite des travaux.

Cette année encore, l'association accueillera les visiteurs, lors des *Journées du Patrimoine*, le 18 septembre. L'assemblée générale est fixée à cette date.

L'association a retenu la date du 4 juillet pour organiser une première animation, en fonction du calendrier de la région Horte-Tardoire : un concert de musique ancienne, flûte à bec et basse continue, dans l'église de Combiers.

Monsieur Auzou, architecte des bâtiments de France est venu de nouveau contrôler l'état de l'église.

Madame Boissavit-Camus, archéologue à la Direction Régionale des Affaires Culturelles, a visité les fouilles effectuées par Carole Hutchison et Kate Douglas dans le bâtiment des hôtes. Elles ont dégagé une partie des fondations Est de ce bâtiment ainsi que des canalisations.

Elles poursuivent leurs travaux pour transformer cette aile en centre d'accueil et l'ancienne cuisine en habitation.

Nous remercions les bénévoles qui participent aux activités, aux travaux d'aménagement et de nettoyage des abords.

Le profit des adhésions, cotisations, ventes de revues cartes et dépliants, animations est affecté à la restauration de l'église.

Renseignements et adhésions :

mairie de Combiers 45 23 04 08 Mercredi et Vendredi ou
45 61 30 07

Situation des prieurés

Avant 1317, seul le chef d'ordre Grandmont, était un prieuré. Les autres maisons étaient appelées *celles*. Après la bulle de Jean XXII, Grandmont fut transformé en abbaye. Le prieur devint abbé. L'Ordre était désormais trop étendu pour être régi depuis Grandmont. Trente neuf celles, les plus viables, furent élevées au rang de prieuré, dirigé par un prieur, et bénéficièrent d'un supérieur spirituel, au lieu d'avoir seulement un économe à leur tête. Le nombre des convers n'est pas connu, mais à chaque prieuré furent rattachés une vingtaine de clercs, qui pouvaient résider dans les celles. *Le chapitre général* continua de se réunir à Grandmont, une fois par an. Tous les prieurs, accompagnés d'un de leurs clercs, s'y retrouvaient pour discuter des problèmes de l'Ordre et rendre compte. Le contrôle de la bonne marche des maisons fut assuré comme précédemment par des visiteurs. Notre région appartenait à la visitation de Saintonge. Le nouveau découpage, indépendant des anciens diocèses, rattacha *Badeix, Gandory et Rauzet* à **Raveaux**,

Carte des anciens diocèses : situation des prieurés



Le tracé directeur de l'église de Rozet

Par Gilles BRESSON, Président du Groupe d'Études et de Recherches sur les Grandmontains (GEREG)

INTRODUCTION

Avant la construction de tout édifice, il convient d'en tracer au sol les contours pour réaliser les fouilles qui recevront les fondations.

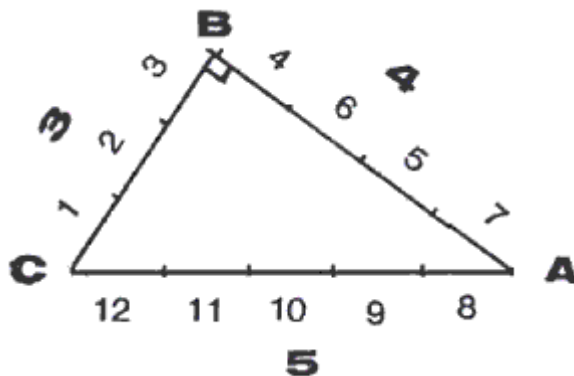
Ce « **tracé directeur** » est basé sur un maillage précis composé de lignes orthogonales dont les intersections ont été repérées sur le sol par des piquets.

Jean Pierre PAQUET, Architecte en chef des Monuments Historiques, dans un article publié en 1963 dans la revue « LES MONUMENTS HISTORIQUES DE France » a montré l'existence de ces tracés directeurs dans les églises romanes.

RAPPEL DE LA THEORIE

Pour tracer sur le sol des lignes orthogonales les constructeurs du Moyen Age utilisaient la « corde à treize nœuds » délimitant 12 intervalles.

En formant un triangle ABC avec $AB = 4$ intervalles, $BC = 3$ intervalles et $CA = 5$ intervalles, ils délimitaient ainsi un angle droit en b, simple application du théorème de Pythagore...



Ainsi, de proche en proche, ils pouvaient réaliser un quadrillage précis à partir des intervalles de leur corde pour matérialiser au sol le tracé directeur de l'édifice à construire.

Les constructeurs du Moyen-Âge étaient des gens simples et la maille utilisée pour leur quadrillage était souvent l'intervalle entre deux nœuds de leur corde. Cette distance appelée « Canne » correspondait à un nombre entier de la valeur du "Pied d'oeuvre" en usage dans la province ou dans la ville d'où était originaire le constructeur.

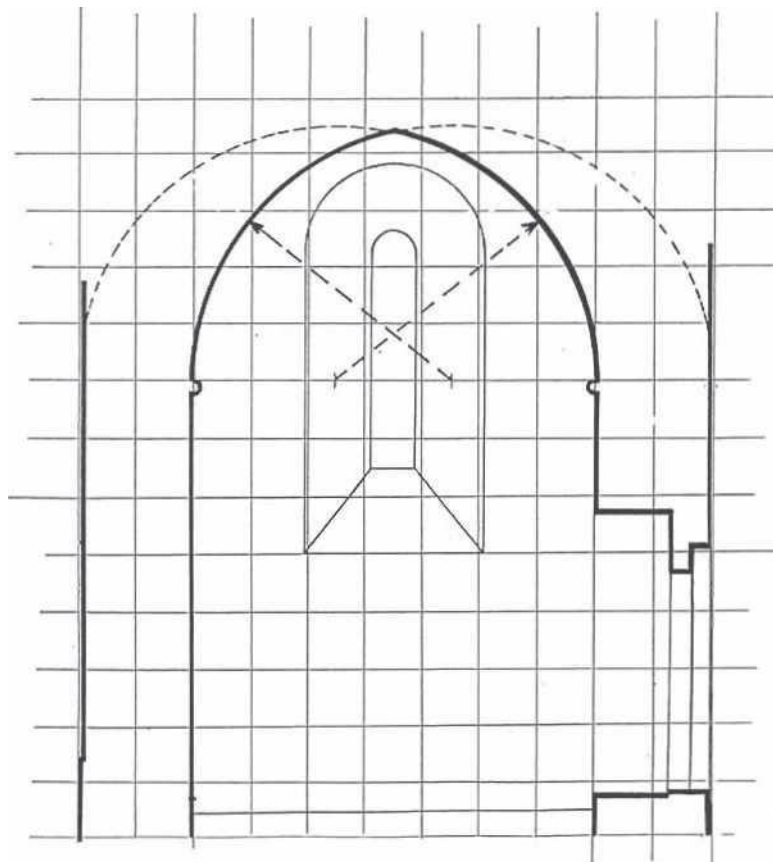
- largeur intérieure de la nef : 6,51 m soit 7 x 0,93 m
 - épaisseur du mur de la nef : 1,86 m soit 2 x 0,93 m
 - longueur intérieure de la nef : 21,39 m soit 23 x 0,93 m.
 - longueur totale intérieure (nef + chœur) : 27,90 m soit 30 x 0,93 m
- m
- longueur totale extérieure de l'église : 31,62 m soit 34 x 0,93 m.

Quand au Pied d'oeuvre utilisé on peut raisonnablement penser qu'il était de 0,31 m, soit 1/3 de la canne.

CONCLUSIONS

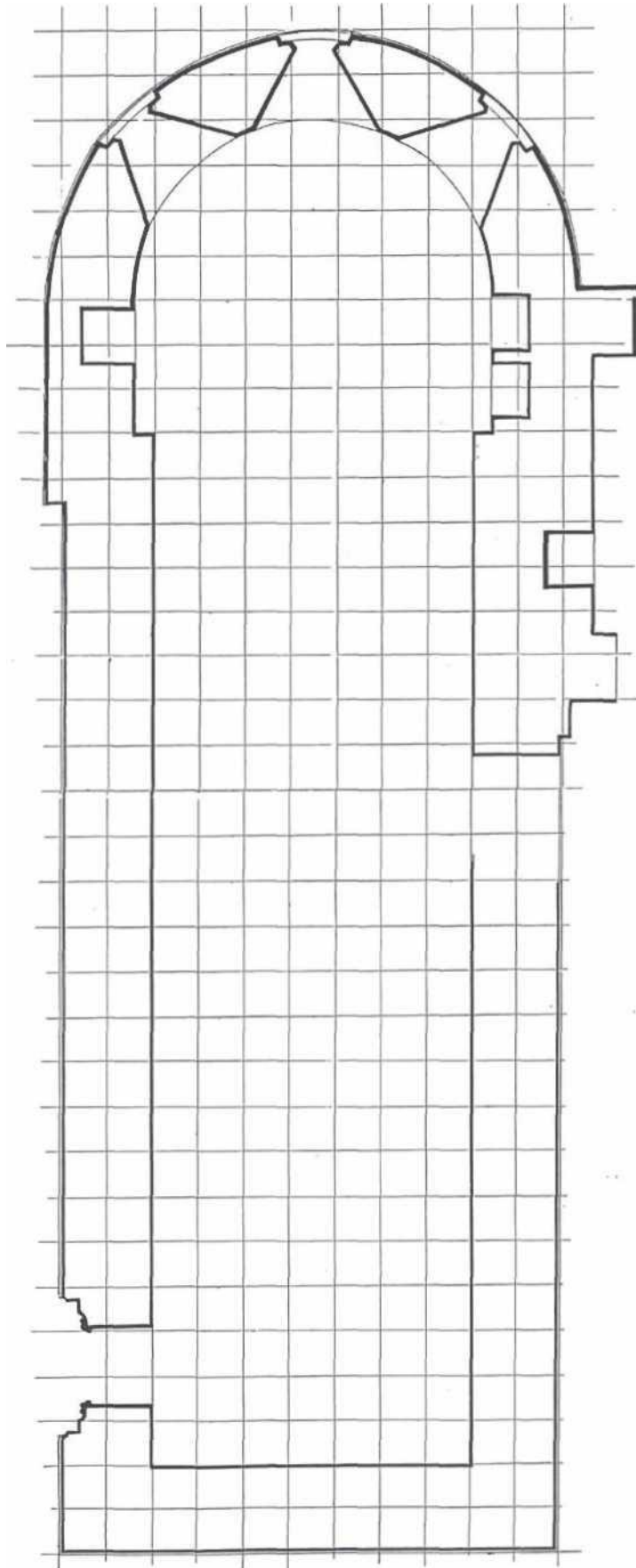
Il ne s'agit là que d'une première approche du tracé directeur de l'église de Rozet, celui-ci devant faire l'objet d'une analyse détaillée, en particulier pour en déterminer les caractéristiques propres du constructeur.

Élévation de la nef



Maille = 0,93 m

Plan directeur de l'église de Rozet



Maille = 0.93 m

Un domaine Grandmontain près de Rauzet :

Les Monneries

Le nom du village suggère la présence de moines. Les frères de Grandmont avaient un domaine autour de Rauzet. On rencontre fréquemment des possessions de prés et terres labourables plus ou moins éloignées d'un prieuré, ceci quelque soit l'ordre religieux. Les Grandmontains de Rauzet avaient un domaine aux Monneries, hameau proche de leur implantation.

Ce domaine était affermé, et en 1713 payait une redevance au titulaire de la paroisse de La Rochebeaucourt.

Archives départementales de la Charente
B¹ 467 La Rochebeaucourt
Registre 1713 Paroisse de Combié

Monsieur Cholet, prêtre et chanoine, chapitre Saint Théodore de La Rochebeaucourt

Redevances pour l'année 1659

village des Mousnesries, paroisse de Combié :
froment 6 boisseaux, 6 mesures, seigle 2 boisseaux 5 mesures,
avoine 5 boisseaux 7 mesures trois quart, argent 14 sols 4 deniers, géline 1 et demi.

Les Monneries font donc partie de la paroisse de Combiers. C'est « une vicairie perpétuelle, membre du chapitre collégial de Larochebeaucourt. La paroisse de Rozet lui est annexée dès avant 1600 », nous dit le Pouillé qui précise que Saint Rémy est le patron, et que au XVIII^e, on trouve Saint Fiacre par erreur¹. Ce premier titulaire est intéressant car d'après Michel Aubrun, Saint Rémy, évêque de Reims et protecteur de la dynastie mérovingienne, révèle des paroisses anciennes².

L'existence de ce domaine montre que très vite les Grandmontains ont cessé d'appliquer la Règle dans toute sa rigueur. Les disputes entre clercs et convers³, les problèmes d'autorité dans les celles où un prêtre de semaine dépendait d'un économe convers, permanent, nommé par le prieur de Grandmont ont conduit à des réorganisations progressives depuis la crise de 1187 jusqu'en 1317⁴.

¹ Abbé Nanglard, *Pouillé historique du diocèse d'Angoulême*, t 3, Angoulême, 1900, p 96

² M. Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XI^e siècle*, Clermont-Ferrand, 1981, p 313

³ M. Larigauderie, *Bulletin n°1 de L'ASEG*, 1992, p 11

⁴ Dom J. Becquet, *La première crise de l'Ordre de Grandmont*, in *Bulletin de la Société Archéologique et Historique, Limousin* n t LXXXVII, 1960, pp 283-324.

Pièce justificative

Procès verbal : Les Monneries

Archives départementales de la Charente
Q III- 62

Procès verbal du 3 Août 1791, de Marc Debrenne, expert nommé par le directoire du district d'Angoulême pour l'estimation des biens nationaux, assisté du sieur de Haute Faye de La Rochebeaucourt choisi par le ci-devant procureur du roi.

La métairie¹ consiste :

« en une grande pièce de terre et chaumes appelée la grande pièce au milieu de laquelle sont situés les bâtiments, granges et servitudes servant à l'exploitation de la métairie le tout confrontant d'un côté aux prés des pradelles dépendant de la métairie, d'autre côté au chemin qui vient du village de chez Bernard à la Mouline à droite, d'autre part au bois du Sieur de Brassac contenant environ trente journaux que nous avons estimés de revenus nets sans y comprendre les bâtiments que nous estimerons en particulier, une somme de 90 livres.

Plus nous avons estimé les susdits bâtiments une somme de 600 livres en capital.

De là nous sommes passés sur une petite pièce de terre appelée le Petit Baradi du Prince joignant d'un côté et d'un bout à la Gavachourne, d'autre côté au chemin qui va de chez Bernard à la Mouline à gauche d'un bout à la maison de la Princesse contenant environ un demi journal que nous avons estimé de revenu net 3 livres.

Plus sur une autre pièce appelée Baradi de Marou, de figure triangulaire confrontant d'une part au chemin qui vient de Combiers au village des Monneries à gauche, d'autre part au chemin qui vient du dit village à la Mouline aussi à gauche, d'autre part au chemin qui vient du dit la Mouline à Combiers aussi à gauche contenant dix journaux que nous avons estimé de revenus nets 50 livres.

Plus sur une autre pièce de terre appelée de Contilliac confrontant d'un côté à Jean Faye, d'autre côté à la Gavachourne, d'un bout au chemin de chez Bernard à Combiers à droite d'autre bout au chemin qui vient de Chalard au village des Mosneries contenant trois journaux que nous avons estimé de revenu net 15 livres.

Plus sur une pièce de terre nommée du Chalard confrontant d'un côté à Léonard Vallade d'autre côté à d'Auvigniac, d'un bout au chemin qui vient de Challar au Mosneries à droite d'autre bout au nommé Pajot contenant environ 4 journaux que nous avons estimé de revenu net 20 livres.

Plus sur une pièce de bois frette appelée bois de la Quelli tenant d'un côté à Jeannet de la Font, d'autre à Jean Faye, d'un bout à François Tienne, d'autre bout au chemin venant de chez Bernard à Charras à droite contenant environ 6 journaux que nous avons estimé de revenu net 40 livres.

¹ voir cadastre : la maison est construite sur des bases anciennes, les murs parfois « désépaissis », mesurent 1 m. le mortier est de sable argileux, un demi arc d'une porte reste visible

Plus sur une pièce de terre appelée de la Rivière tenant d'un côté au chemin de la Rochebeaucourt à Combiers, d'autre côté aux prés marais dépendants de la métairie des deux bouts au nommé Mon-sion contenant environ trois journaux que nous avons estimé de revenu net 12 livres.

Plus sur une pièce de chaume appelée la Vue confrontant de toute parts aux terres et forêt de ta Mouline appartenant au Sieur de Brassac contenant environ vingt journaux que nous avons estimé de revenu net 20 livres.

Plus sur une pièce de pré appelée le Grand Pré entourée de fossés mitoyen confrontant d'un côté au chemin de Combiers à La Rochebeaucourt à gauche, d'autre côté à la nommée Princesse, d'un bout au Sieur Vallade, d'autre bout à la demoiselle Beaupré contenant environ quatre journaux que nous avons estimé 60 livres.

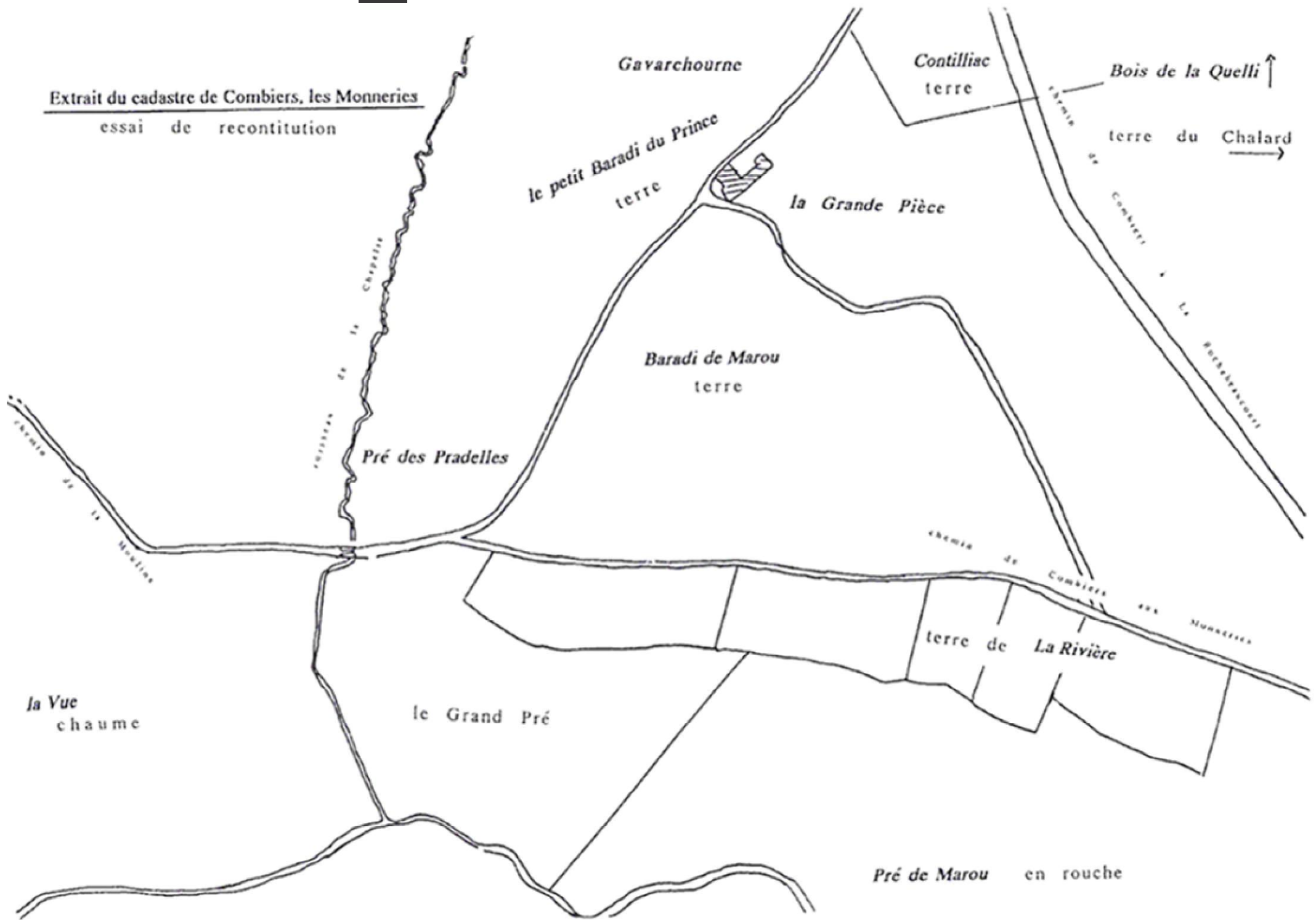
Plus sur une pièce de pré en rouche', appelée le pré de Marou tenant d'un côté à une pièce de terre de la métairie d'autre côté à la Princesse, d'un bout au Sieur de Haute Paye, d'autre bout à la vieille rivière de tisonne contenant environ deux journaux que nous avons estimé de revenu net 10 livres.

Plus sur autre pièce de pré appelée des Pradelles confrontant d'un côté aux terres de la métairie, d'autre côté au petit ruisseau de la Chapelle, d'un bout au chemin qui vient de Combiers à La Rochebeaucourt à droite, d'autre bout à Monsieur de Brassac contenant environ quatre journaux que nous avons estimé de revenu net 80 livres.

De quoi étant tombé d'accord l'expert du soumissionnaire et moi avons fait et clos le présent procès-verbal même an et jour que de l'autre part nous avons employé la journée et approuvons un mot en marge pou valoir et un mot interligné pour nul. »

¹ pré marécageux où poussent iris et jonc

Extrait du cadastre de Combiers, les Monneries
essai de reconstitution



Une autre celle grandmontaine : Gandory

Situation de Gandory

Sainte Marie de Gandory fondée entre 1139 et 1163, en limite nord du parc de Cognac¹ se trouve au bas d'un coteau boisé aux sources abondantes, en bordure des marais du Solençon, à moins de cinq cent mètres à vol d'oiseau de la voie de Lyon à Saintes par Limoges. Forêt, eau et isolement relatif, on retrouve là tous les paramètres définis par la Règle et soulignés par J.R. Gaborit.

A. Debord admet l'importance relative de Cherves-de Cognac, situé sur la voie romaine² à deux kilomètres du prieuré. A cette époque Cognac est vassal du duc d'Aquitaine, « mais comme Richard Cœur de Lion a pu mettre la main sur Cognac en vertu du droit de garde et marier l'héritière à son bâtard Philippe, il est vraisemblable que le château de Cognac (et ses seigneurs hostiles aux comtes d'Angoulême) est dans une dépendance assez étroite dès le règne de Henri II³ ». Richard séjournait à Cognac⁴ de même que son frère Jean sans Terre.

Gandory a dû profiter de la protection des Plantagenêts lors de sa fondation.

Mais existait-il un lien entre le prieuré et le port saunier de Cognac ?⁵ Gandory et Rauzet servaient-ils d'étape pour le transport du sel vers le Limousin et Grandmont ? Ou bien le sel transitait-il par la voie Agrippa qui passe par Cherves, et dont un itinéraire rejoint Vadalle à côté de Raveaux ; ensuite une halte était possible au prieuré de la Boulonie à Loubert, ou à Étricor situé sur le bord de la Vienne au pont romain de Pilas⁶. Peut-être l'absence de trace s'explique par une production qui devait subvenir aux besoins internes des Grandmontains.

Si le prieuré a pu bénéficier de la proximité de Cognac, il a dû en contrepartie, souffrir des destructions de la

¹ Nanglard, Pouillé historique du diocèse d'Angoulême, Angoulême, 1894, t 3, p 517.

J.R. Gaborit, L'architecture de l'ordre de Grandmont, Thèse de l'école des chartes, archives Hte Vienne 1967, t 2 p 368; t 1 pp 113-121

² André Debord, La Société Laïque dans les Pays de Charente X^e -XII^e, Picard, 1984, p 44

³ André Debord, *op.cit.*, p 377

⁴ R. Favreau, Cognac au Moyen Age in Cognac Cité Marchande, Cahier de l'inventaire 20, 1990, p 12 et 19

⁵ Comme pour la Frénade et Grobos (B. Barrière, L'abbaye cistercienne d'Obazine en Bas Limousin, Tulle 1977 pp 172 et 179-180), St Léger de Cognac...(Favreau, *op.cit.* p 15)

⁶ M de la Bastide, Les Voies Romaines et Mérovingiennes dans le Département de la Charente, S. A. H. Charente, t 12, p 24

guerre de Cent Ans. A la fin du XIV^e, la région est ruinée, une foire est annulée à Cherves, la peste a fait des ravages les récoltes ne sont plus rentrées. Les abbayes voisines sont dévastées¹.

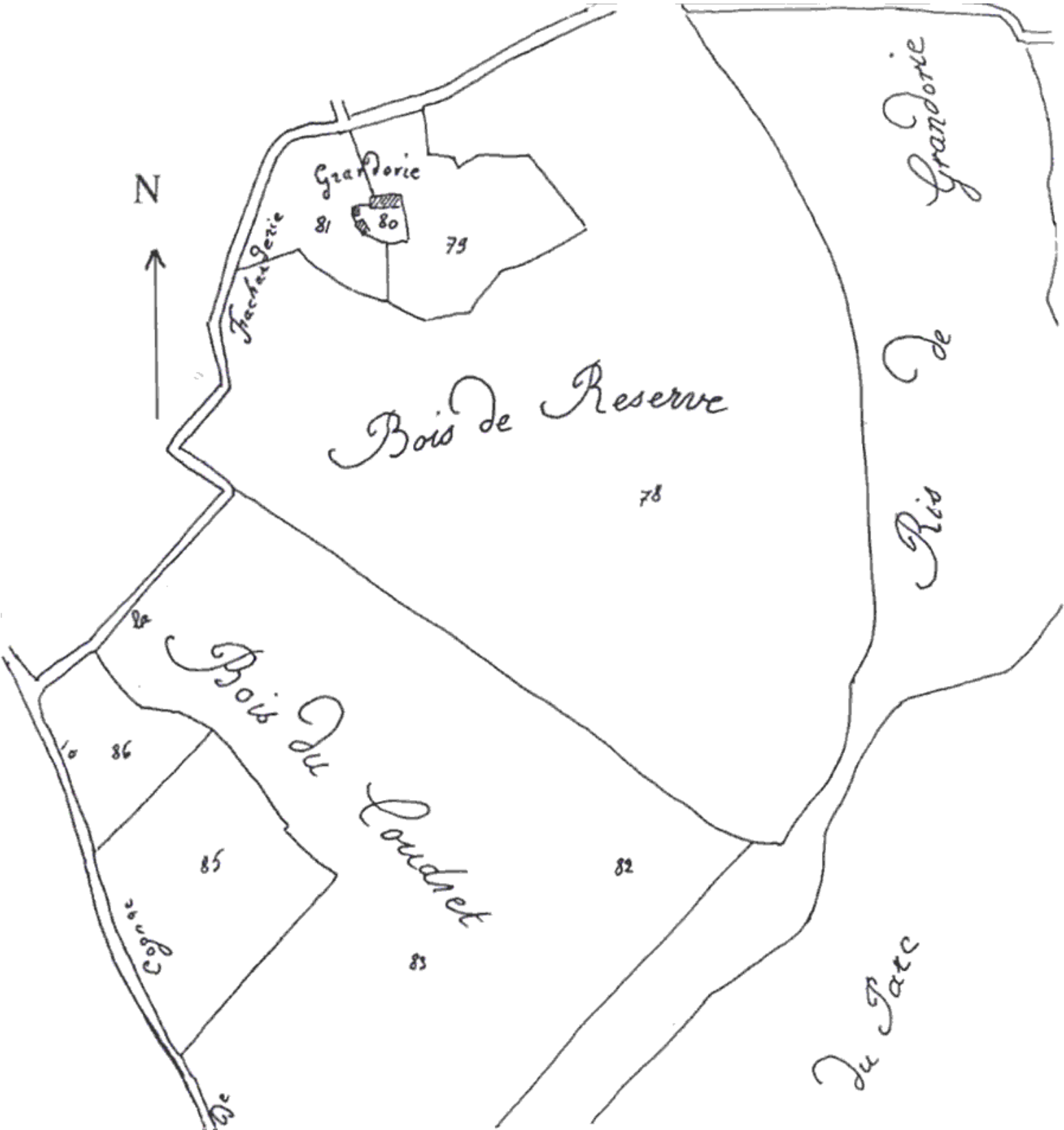
Gandory fut-il remanié ? Ce ne sont que conjonctures. Trois siècles plus tard, cependant l'église est « en ruine depuis un temps immémorial ».

On ne peut qu'essayer de reconstituer l'ancienne celle à travers des procès-verbaux de visite.

¹ Favreau, *op. cit.*, p 21-22 (ST Paul de Bouteville, St Antoine de Boutiers. Châtres, Bassac)

Extrait du plan cadastral de 1821 :

Situation de Gandory



Essai de reconstitution du prieuré de Gandory

La feuille dressée le 10 octobre 1821, de la section G dite du Parc, permet de situer les bâtiments subsistants. L'enclos de forme irrégulière se trouve légèrement au nord de la perpendiculaire à la méridienne passant à 1000 mètres du clocher. Un deuxième enclos plus vaste comprend deux autres parcelles et confronte au chemin de Cognac à la Tacharderie ; il comprend « une pièce de pré, y compris les haies et la moitié des fossés qui l'entourent : 5 journaux $\frac{1}{4}$; plus une petite pièce de terre labourable formant un tour d'équerre autour de lad. maison et ci-devant église, contenant 93 lattes ; plus un jardin d'un demi-journal, plus les ayreaux et chaumes de trois journaux et demi, où il y a 40 pieds de chêne de différentes grosseurs »¹ soit 3,36 hectares. Cette dernière parcelle doit inclure le Bois de Réserve.

Ce bois, qui fait l'objet des soins de l'administration royale pourrait marquer l'ancien domaine du prieuré.

Les eaux et forêts commandent un devis estimatif des bâtiments du prieuré en 1757,

P remière hypothèse, l'accès au prieuré :

Le procès-verbal nous dit que le prieuré se trouve à une lieue, soit environ quatre kilomètres de Cognac. Quelle route était la plus commode ? La feuille du cadastre montre que le chemin le plus direct, qui évite les marais, longe le Bois de Réserve ce qui permet de supposer que les visiteurs ont pénétré dans l'enclos par le sud.

Deuxième hypothèse, l'orientation du premier bâtiment : Situé au midi, il a vraisemblablement un axe est-ouest. C'est une écurie qui communique avec un réduit dont la fenêtre donne sur le *midy*.

Ce réduit, est-il dans le même bâtiment que l'écurie ou dans un bâtiment attenant ? Lorsque la visite se poursuit dans un « *autre endroit qui est contiguë au susdit petit réduit* » mais ne semble pas communiquer directement le greffier prend soin de préciser qu'il est au rez-de-chaussée comme le précédant. Ceci fait pencher pour un local dans le même corps de logis.

Pour l'autre endroit, dont la porte qui ouvre sur le cloître mesure sept pieds de hauteur et trois de large sans mention d'un cintre, il est aussi question de croisées prétendument anciennes qui ont « *vue du côté du midy* ». L'ensemble pourrait correspondre au bâtiment du réfectoire.

D'autre part, « *une ouverture cintrée en forme de porte de trois pieds de diamètre* », soit d'une largeur de un mètre, peut se rencontrer dans la cuisine.

La porte de l'écurie a des pieds-droits en pierre de taille. D'autres observations sur d'autres sites dont celui de Raveaux, permettent de dire que les frères de Grandmont soignaient toujours leurs ouvertures. L'ancienneté de ces

¹ Archives départementales de la Charente, série Q, domaines nationaux, cité par Paul Legrand, bulletin Société Historique et Archéologique de la Charente, 1913 p LXXXV

pieds-droits presque entièrement rompus, laissent supposer que nous sommes face à une entrée d'origine du prieuré.

Les murs, de qualité médiocre sont en « *blocage* » recouvert d'un « *mortier de chaux et de sable* », le réduit à des murs d'un pied ou une trentaine de centimètres environ. Cette épaisseur surprenante dans un bâtiment de Grandmont pourrait s'expliquer par la disparition du parement ou une reconstruction partielle. Pas de voûte ici mais un étage avec poutres et chevrons de 15 pieds six pouces soit 5 mètres environ.

Nous passons ensuite à l'étage- d'un deuxième corps de bâtiment, puisqu'il n'y a pas de plancher au dessus de l'écurie. Le sol est en « *pavés* » autant « *desgradés* » que le « *bouzillage* ». Le pavé est en pierre de taille. Voici une précision intéressante sur le sol de cette salle qui a pu être un dortoir.

Le plafond doit être rechargé de terre. Il est question, de plus, de « *rechargement* » de la voûte de l'antichambre. Nous avons deux remarques qui concernent les techniques de construction et d'isolation employées au Moyen-Âge en particulier pour éviter la propagation des incendies. J.M. Pesez signale de telles couches, en argile, dans les fouilles de Dracy¹.

Le bousillage est un mélange de bouse, paille et terre battue couramment décrit en rez-de-chaussée. Ici il sert aussi de plafond (blanchi au XVIII^e).

Il est fait allusion à la mise en place de soliveaux de bois de *chênes*, conformes aux anciens, ce qui peut laisser supposer que la toiture reposait sur une charpente en chêne. Les réparations utilisent du sapin et du bois blanc.

Nous apprenons, enfin, que la cheminée, probablement rapportée pour le besoin des prieurs commendataires, repose seulement « *sur les vouloirs de la voûte* ». Salle en plein cintre ou voûtes d'arêtes ? Des salles, de construction soignée, se trouvaient au rez-de-chaussée.

La description de *l'escalier « qui va de ladite chambre dans l'ancien cloître du monastère »* confirme l'idée que l'ancien dortoir a été aménagé en appartement et donc que nous nous trouvons au dessus du chapitre. Cet escalier, sans parapet, comporte trente quatre marches en pierre, usées, de quatre pieds de large, soit 1,20 mètres. Qualifié d'étroit il semble refléter un état ancien.

Troisième hypothèse, l'église serait au nord :

Les deux autres bâtiments qui ferment le cloître, dont l'église sont « *en ruine depuis un temps immémorial* ». Les voûtes ne sont plus visibles, seulement des pierres de taille et des moellons sont signalés. Le prieuré n'a « *d'autre porte que celle de l'écurie* » ou « *un autre endroit à côté qu'y est et doit toujours être fermé* ». Nous apprenons au passage que le mur extérieur du bâtiment contigu à l'église, est au couchant. Il correspond au bâtiment des hôtes.

¹ J. M. Pesez, *L'habitation paysanne en Bourgogne*, in *La Construction au Moyen Âge*, université de Besançon. 1973, pp 226-227

Eaux et Forêts

Archives départementales de la Charente

B 140 registre 15

Procès verbal contenant devis estimatif pour réparations à faire aux bastiments du prieuré.

Aujourd'huy trentième novembre mil sept cent cinquante sept, nous Jean Fé Ecuyer Seigneur de la Fond Richemond et dépendances conseiller du Roy présidant civil et criminel Lieutenant général d'Angoumois au siège royal de Cognac juge prevost et des eaux et forêts Commissaire enquêteur Examineur et premier conseiller audit siège en consequence des ordres de Monsieur de Guimps Conseiller du Roy en ses conseils grand maitre de ce département portée par sa lette missive du quinze octobre dernier qui demeurera annexée au présent procès-verbal sommes parties sur les huit heures du matin de la ville de Cognac notre demeure ordinaire dans la compagnie de Messire François Bonniton chanoine de l'Eglise Cathédrale d'Angoulême prieur de Notre Dame de raveau et dependances , du Sieur Pierre Favreau entrepreneur des travaux du Roy par nous choisy et nommé d'office à l'effet des operations cy après mentionnés de Guillaume Chauvin commis de notre greffier, et de Jean Jubaud garde général en la maîtrise participatrice de Cognac et avec eux a cheval transportés jusqu'au lieu de *Gandory annexe du susdit prieuré de notre Dame de raveau distant de la dite ville de Cognac d'une lieux*, ou estant arivés vers les neuf heures du matin et s'agissant de notre part de procéder a l'examen et visite des Bastiments dudit prieuré de Gandory ensemble des réparations nécessaire a y faire pour dutout en faire dresser devis estimatif article par article par tel experteur que nous jugerions a propos de nommer, avons commencé par faire faire audit Sieur Favreau le serment en tel cas requis et accoutumé et chargé icelluy de procéder a ladite visite et estimation ainsy que faire se doit ce qu'il a prouvez

et au même instant ledit Sieur Abbé bonniton nous ayant requis de commencer nos opérations par le lieu qui sert ordinairement d'Ecurie nous y sommes tous entrés et ledit sieur prieur nous ayant fait observer le mauvais état de ladite écurie tant en ce qui concerne les murs que ce qui regarde le planché du dessus et autres parties indispensable, ledit sieur Favreau en notre presence a vû et examiné letout et nous a raporté qu'en premier lieu les droits de la porte d'entrée de ladite écurie qui sont en pierre de tailles sont presque entièrement rompus et hors d'estât de soutenir aucunes ferrures, que pour les rétablir ainsy qu'il convient il en cutera la somme de huit livres en prenant les matériaux dans les débris du surplus des bastiments dudit prieuré de Gandory,

Nous a de plus raporté ledit Sieur favreau que la fermeture de ladite porte d'entrée a également besoin d'etre réparés même et refaite a neuf en bois blanc a laquelle il sera fourny une serrure en bois avec sa clef une penture et un gon

pour le tout servir avec le surplus de la ferrure qui existe ce que pour cette réparation il en coûtera la somme de neuf livres

9#.

Que comme au dessus de ladite Ecurie il n'y a aucun planché mais simplement une poutre de bois de châtaignier qui sert d'apuy a quelque mauvais chevrons, fagots de fourages et Touches pour tenir lieu dudit planché il est nécessaire d'y en fournir un neuf de bois blanc pour lequel seraourny vingt soliveaux de bois de chaine de quinze pieds de longueur et six pouces d'escarissages qui coûtera la somme de deux cent cinquante livres

250#.

Que les quatre murs qui forment ladite Ecurie et sont en blocage ont besoin d'etre rejoints dans la majeure partie de leur superficie ce qui sera fait avec mortier de chaux et sables et coûtera la somme de six livres

6#.

Ledit Sieur abbé Bonniton nous ayant ensuite requis de passer dans un petit réduit qui communique a ladite Ecurie et sert actuellement de toit a cochon, il nous a observé que la porte quy y sert d'entrée n'a point de fermeture ce que nous avons reconnu vray au même instant et ledit Sieur favereau en ayant pris les dimensions et jugeant ladite fermeture nécessaire nous a raporté qu'il convenoit en faire une en bois blanc pour laquelle y compris deux pentures deux gons et un verrouit il en couteroit dix livres

10#.

Ledit Sieur favereau nous a dit de plus que s'apersevant que dans se même réduit il y a une petite fenestre qui prend son jour vers le midy et est masquée de moelon il conviendra de l'ouvrir et y faire une fermeture en bois blanc de deux pieds et demy d'hauteur sur deux pieds de large qui coûtera y compris deux petits gons deux pentures et un verrouit trois livres dix sols³10^s.

Que de plus se trouvant dans le même endroit une ouverture cintrée en forme de porte de trois pieds de diametre il est nécessaire de la boucher par le moyen d'un blocage d'un pied d'epaisseur qu'ajoutant a cette partie la reprise d'une brèche faite sous le pied droit d'un plaquart dans l'espaisseur du mur et le rejointoyement de tous les murs dudit réduit ces dits trois articles acumullés ensemble s'élevant a la somme de quinze livres

15#.

Ledit Sieur abbé Bonniton nous a requis de nous a requis de nous rendre ensuite dans un autre endroit qui est contigue au susdit petit réduit et se trouve a retz de chaussée comme le précédant et y estant tout ensemble passés il nous a fait obsever qu'une des portes qu'y y servent d'entrée du costé du cloistre n'a point de fermeture que celle de l'autre porte est en très mauvais état et qu'il y a encore beaucoup d'autres réparations a y faire, sur quoy ledit Sieur favereau ayant pris une connaissance exacte de tous lesdits objets de réparations

nous a rapporté qu'en premier lieu qu'il sera fait une fermeture a la porte du cloître de sept pieds de hauteur de trois pieds de largeur a laquelle il sera fourny deux pentures deux gons et deux verrouits et leurs anneaux ce qui coûtera la somme de dix livres

10#.

Nous a aussy rapporté que le pied droit au bas de la fermeture du costé du midy a besoin d'être refait en pierre de taille de deux pieds de longueur afin de faire liaison avec le pied droit de la fermeture sera fait neuf en bois blanc a laquelle il sera fourny une serrure en bois et un loquet ce qui coûtera dix huit livres

18#.

Ledit Sieur abbé Bonniton nous ayant fait remarquer que ledit endroit ne reçoit le jour que par les portes et qu'il serait necessaire d'y en procurer ledit Sieur favereau tombé d'accord avec luy sur ce point nous a dit qu'on y pourroit parvenir en ouvrant une des anciennes croisées qu'y ont vue du costé du midy et sont masquées par un mauvais blocage qu'il conviendrait pour cela d'ouvrir celle qui est la première a main droite en entrant par la grande cour que pour cet effet on y fera une simple fermeture avec battant en bois blanc laquelle y compris deux pentures deux gons et deux petits verrouis couteront la somme de six livres

6#.

Et l'heure de midy étant survenue nous avons remis la continuation de notre présent procès verbal a deux heures de relevées pour laquelle toutes les parties présentes ont déclaré se tenir pour assignée et avons signé ainsy que ledit Sieur abbé Bonniton favereau, chauvin et Imbaud.

Signé Bonniton prieur de raveaux Fé Favereau J Imbaud et chauvin commis du greffier.

Et ledit jour deux heures de relevée en consequence de l'assignation par nous donnée a la seance de la matinée avons repris les operations et commencée et étant monté avec toutes les parties dans une chambre haute du Bastiment dudit prieuré de Gandory qu'occupe le nommé briaud thuillier et fermier dudit Sieur prieur , ce dernier nous auroit fait observer que la porte que l'on trouve la première en montant de ladite Ecurie dans ladite chambre a sa fermeture en mauvais état ainsy que celle de ladite chambre même, qu'il en es de même d'une fenestre qui est en icelle et de celle du petit réduit a costé ou nous avons reconnu qu'on a placé une souillarde que le pavé qui sert de marche pied a ladite chambre ainsy que le rouzillage qui est au dessus et tient lieu de plancher sont pareillement desgradés et dans le cas d'exiger une réparation indispensable. Ledit Sieur favereau ayant sur ce pris connoissance des objets nous a rapporté en premier lieu que la fermeture de la porte qui fait face a l'escalier a besoin d'être refait a neuf en deux planché de bois blanc, en y ajoutant un couplet ou loquet et un verrouil qui coûtera la somme de quatre livres dix sols

4# 10^s.

Que le plafond de l'antichambre a laquelle la susdite porte sert d'entrée a besoin d'être rechargé de *terre* et au-

très matières convenable sur un pied et demy de hauteur réduit avec proportion conforme a la hauteur du sol d'apaur de bois ce qui peus revenir a la somme de huit livres 8#.

Que le foyer de la cheminée qui se trouve dans ladite antichambre est dérangé et est seullement placé sur les *voulsoirs de la voûte* qui est par dessous qu'il est a propos de la rétablir ainsy que les contre coeur de la cheminée qui est en moelon et faisant bon qu'a cet effet il sera fait un arseau en brique audit contre coeur lequel avec le foyer qu'on fera en *carreau de terre cuitte coûtera douze livres* 12#.

Que la fenestre de ladite chambre étant sans sa fermeture il doit en estre fait une de deux planches de bois blanc qu'on soutiendra par deux pentures deux gons et verrouil et reviendra a la somme de trois livres dix sols 3# 10^s.

Qu'il convient de remonter la clef de la platte bande de ladite fenestre en assujetissant avec des coins de chaines refaisant un des panes droits qui paroît rompu le tout s'eslevant a la somme de trois livres 3#.

Que le *Bouellivage* servant de plancher a la dite entichambre étant pareillement gasté a besoin d'etre réparé dans son entière forme et que pour ce il en coûtera encore quinze livres 15#.

Que trois marches par lesquelles ont mont de ladite entichambre dans la chambre susdite étant en très mauvais état seront rétablie et reduites a deux attendu le rechargement a faire sur la voûte qui sert de marche pied a ladite antichambre et pour lesdites deux marches a faire en pierre de taille posés sur mortier de chaux en sable il en coûtera deux livres 2#.

QUE la fermeture de la porte de ladite chambre étant pourrie en partie sera refaite a neuf en deux planche de bois blanc pour laquelle il sera founny une petite serrure en fer avec sa clef deux gonds, deux pentures et un loquet ce qui coûtera huit livres 8#.

Le *pavé* de ladite chambre qui est de *pierre de taille* partie rompu et vié a besoin d'etre relevé et retaillé en founissant de pierre dans les endroits ou il ce trouvera hors d'état de servir observant de le poser de chaux de sable pour quoy il en coûtera soixante douze livres 72#.

Que le contrecoeur de la cheminée de ladite chambre doit estre refait en y pratiquant un arsaud comme au prescedant, que le devant de ladite cheminée sera recrepi avec bon mortier chaux et sable pour tout quoy il en coûtera sept livres cy 7#.

Que la fermeture de la porte de la souillarde sera fait a neuf en demy planches de bois blanc a laquelle il sera founny deux terjettes et il en coûtera quatre livres dix sols 4# 10^s.

Que la fenaitre qui donne jour a ladite souillarde sera refait en massonnerie de pierres de tailles de l'espaisseur de huit pouces dans toutes la largeur et hauteur de ladite souillarde et la fenestre réduite a un pied au carré a laquelle il sera fait une fermeture d'un simple verre dormant ce qui coûtera neuf livres 9#.

Que le plancher de dessus ladite chambre qui est un *Bouzillage* étant gasté en plusieurs endroits sera retably suivant son ancienne forme dans les endroits necessaire et le tout reblanchy ainsy que les quatre murs de ladite chambre apres qu'ils auront été recrepy et rejoints suivant la qualité de la massonnerie ce qui coûtera trente livres 30#.

Qu'enfin la fermeture d'une porte de ladite chambre quy communique dans une autre de grandeur egalle sera pareillement refaite a neuf en demy planche de bois blanc et sera fournie d'un verrouil un loquet et un petit flux pour le tout quatre livres 4#.

De ladite chambre le dit Sieur abbé Bonniton nous a conduit dans celle dont vient d'être parlé et nous a requis d'observer encore qu'elle a besoin de beaucoup de réparations soit paraport au pavé, planché pardessus portes fenestres et cheminée.

Sur quoy le dit Sieur favereau ayant visité letout avec attention nous a raporté qu'en premier lieu le pavé étant de même nature que celluy de la chambre précédante et aussy en mauvais état sera refait de la même manière ce qui formera la dépense de quatre vingt livres 80#.

Que la croisée qui donne jour a la dite chambre sera réduite a deux pieds et demy de largeur sur son hauteur actuel et a cet effet la massonnerie en pierre de taille aura la même que celuy d'apresent qu'il y sera posé un châssis dormant et un a verre l'un et l'autre ayant leur get d'eau, le second figuré en petit bois dans la proportion convenable ayant pour ferrure les cranpons fiches espagnollettes necessaire, qu'il sera mis au d'heors un contrevent de bon bois de sapin garnye de gons ardivelles locqueteau et au convenable, sera ledit contrevent peint a deux couches de couleur avec huiles de noix la première jaune et la seconde en vert seront les châssis dormant et a verre pareillement de deux couleurs a l'huisle toutes les deux d'un blanc bleu pour tout quoy il en coûtera cent livres 100#.

Que le contrecoeur de la cheminée sera retably comme les précédant et coûtera cinq livres 5#.

Les quatre murs de ladite chambre seront reblanchis a deux lais de chaux apres qu'on les aura rejoints et recrepis avec bon mortier chaux et sable et qu'on aura bouché en gros moelons et pierre de tailles avec mortier suffisant un trou qui c'est formé auprès d'un petit plaquart dans le mur qui

fait face au nord qui coûtera pour Je tout quinze livres 15#.

Sera la petite porte qui va de ladite chambre sur un escallier extérieur refait a neuf en deux planches de bois blanc avec serrure en fert loquet et autres ferrures convenables en faisant servir l'ancienne sy cela se peut pour tout quoy il en coûtera neuf livres. 9#.

Le Bouzilage étant au derrière de ladite chambre sera retably aux endroits necessaire et le tout reblanchy il sera aussy fourny et mis en place deux soliveaux de bois de chaines conforme aux anciens ce qui coûtera pour le tout trente livres 30#.

De ladite chambre ledit Sieur prieur nous a requis de nous porter sur un *escallier* que nous venions déjà d'apercevoir, lequel va *de ladite chambre dans l'ancien cloistre du monastaire* lequel est tous a la fois utile et necessaire pour l'usage des appartements haut dudit prieuré ce trouve en très mauvais état, et d'aillieurs trop étroit et par consequant au- roit besoin d'être réparé et elargy, sur cela nous sommes allés sur ledit escallier et ledit Favereau apres l'avoir examiné du haut au bas nous a raporté qu'effectivement il menace ruine, qu'il luy paroît très utile véritablement trop étroit capable de causer par cette raison bien des accidents qu'il est composé de *trente quatre marches* la plupart usées et formant une seulle rempe, pourquoy il estime que pour le mettre en meilleur état il convient en le laissant placé comme il est de démolir le mur de revestement pour le reconstruire a neuf donnant aux marches nouvelles a poser une largeur de six pieds au lieu de quatre pour les anciennes, que le susdit mur a remonter sera fait d'un blocage par devant et massonnerie en moelon par derrière le tout avec bon mortier de chaux et sables sur deux pieds d'espaisseur , chaque marche devant être prise dans les débris des anciens bastimets pourra être de trois a quatre pieds et sera de cinq pouces de pieds en saillie, les remblais se prendront autour des démolitions, et pour prévenir les accidents il sera pose du bas au haut et d'un *parfait niveau un parapet de pierre de tailles sur huit* pouces d'espaisseur sur deux pieds neuf pouces d'hauteur, ledit parapet posé et coulé ainsy que les marches avec bon mortier chaux et sables, ce qui coûtera pour le tout cent soixante livres 160#.

Nous a ensuite remontré ledit Sieur prieur que n'y ayant *aucunes entrés ou porte* pour y parvenir dans l'intérieur des bastiments dudit prieuré *autre que celle de l'ecurie* par ou nous sommes entrés et d'un autre endroit a costé qu'y est et doit toujours être fermé il seroit aussy indispensable qu'utile d'en pratiquer une dans ce lieu le plus convenable du cloitre en rompant un des murs et donnant a ladite entrée la largeur et hauteur suffisante, sur quoy ledit Sieur favereau ayant examiné lesdits murs qui environnent le cloistre et reconnu qu'on ne peut en effet entrer dans l'intérieur desdits bastiments que par l'ecurie ou ce lieu dont on vient de parler qu'il luy paraissoit nécessaire de rompre le mur de

closture du costé du couchant dans le millieu du terrain du cloistre et d'y former un portal de neuf pieds de largeur sur douze de hauteur en ance de panier a l'effet de quoy ledit ancien mur sera ensuite remonté a sa hauteur ordinaire dans une épaisseur cependant d'un pied seulement sur toute la surface du portal le tout fait en pierre de tailles avec bon mortier chaux et sables et le fermeture dudit portal ainsy que les bancs bordonneau et croix de Saint André seront en bois de chaines sec et non gelis en observant d'y pratiquer une porte de hauteur et largeur convenable le tout bien et duement cloué et garny de goulards et crapaudiers avec un verrouil et serrure plattes, pint d'heors et dedant de deux bonnes couches a l'huisle en couleur grise pour tout quoy il en coutera quatre cent livres 400#.

Ledit Sieur prieur nous a requis ensuite de vouloir prendre connoissance de l'état du toit et charpente de ce bastiment dudit prieuré, nous sommes remontes par le susdit escallier dont vient detre parlé et le Sieur favereau s'estant porte ensuite dans un galletas des susdits bastiments et apres avoir exactement considéré ladite charpente il nous a raporte que sur l'apartement actuellement occupé par Briaut fermier qu'il y a un espace de quinze pieds entre le mur et le premier tirant, et que les fittieres et festage sont etayer et qu'il convient de mettre dans cette intervalle un tirant avec son poinson et ses arballestiers seulement. lequel tirant sera de bois de chaines de vingt pieds de longueur et de dix pouces d'escarrissage ce quy coutera soixante livres 60#.

Toute la couverture sera remanier a bons a laquelle il manquera de la latte et cloux et quinze cent de l'huisle ce quy coûtera quatre vingt dix livres 90#.

Ledit Sieur prieur nous ayant ensuite requis de faire visiter par ledit sieur favereau *l'Eglise* et celuy dont nous venions de reconnoistre les réparations ledit Sieur favereau a examiné l'un et l'autre et nous a raporté que de tous les deux il n'en reste que les murs qui font connoistre que l'un et l'autre sont en *ruine* depuis un temps immémorial, ne forment qu'une mare de débris accumulés les uns sur les autres et sont hors *d'état* de pouvoir être rétablis, d'autant mieux qu'il ne paroît aucuns vestiges de voûte et charpentes.

Ledit Sieur favereau nous a an meme temps observé que pour remédier a un oubly de sa part sur deux objets asses important il jugeoit necessaire que dans L'exécution des réparations cy devant mentionnes l'adjudicataire sera tenu en premier de faire pindre en huisle de couleur grise et a deux couches toutes les portes et fenaistres extérieures qui coûteront dix livres 10#.

Qu'en second lieu ledit adjudicataire pourra prendre des matériaux en pierre de tailles et moelon dont il aura besoin dans les debris des bastiments dudit prieuré qu'il pourra en prendre aucuns a son profit mais jouira seulement des débris

en bois et fers qui ne pourront servir et ce trouveront dans les parties qu'il reparera : ce fait ledit Sieur prieur nous avant déclaré n'avoir et ne connoistre aucuns autres objets a nous proposer et la nuit étant survenue nous nous sommes retirés apres avoir dressé procès verbal que lesdits Sieur Bonni- ton.fevereau chauvin et Imbaud ont avec nous signé,signe a la minute de Bonniton prieur de raveaux.fé, favereau.j Imbaud et chauvin commis du greffier.

Bibliographie : quelques suggestions

Dont J.Becquet, *La Règle de Grandmont*, in le Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin, t. LX X X V II 1958, pp 9-36

La première crise de l'Ordre de Grandmont. in le BSAH Limousin, t LXXXV11. I960, pp 283-324

(consultables le mercredi après-midi a la bibliothèque de la Société d' Archéologie de la Charente, 44 rue de Montmoreau Angoulême).

L'art des bâtisseurs romans : la géométrie et les maître de l'oeuvre, la construction et les outils, in Cahier de Boscodon n 4, 1987, Abbaye de Boscodon 05 Embrun

Bulletin n 1 de l'Association pour la Sauvegarde de l'Église Grandmontaine de Rauzet